

RÈGLEMENT

CONCOURS DRÔME DE GUITARES - 3^{ème} ÉDITION

25-26-27 octobre 2018

1. Le concours est ouvert aux guitaristes classiques.
2. Les épreuves se dérouleront en 2 tours pour chaque catégorie et seront publiques (entrée libre). Une liste de 5 finalistes sera proclamée après le 1^{er} tour. Les résultats de la finale seront donnés le 27 octobre 2018 à 20 h.
3. Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés. Tous les autres participants recevront un lot de consolation
4. L'exécution des oeuvres se fera de mémoire.
5. L'âge des candidats devra correspondre à la catégorie dans laquelle le candidat se présente. Une pièce d'identité sera demandée le jour du concours.
6. Les candidats ne pourront présenter qu'une seule catégorie.
7. Le lauréat du 1er prix de l'année précédente, peut se présenter uniquement dans un niveau supérieur.
8. Les candidats devront faire preuve de fair-play.
9. Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés, sauf annulation du concours ou de la catégorie.
10. Les candidats devront se présenter au jour et à l'heure de leur convocation qui leur sera communiquée au minimum huit jours avant le concours.
11. Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée. ATTENTION ! Le nombre de places est limité pour chaque catégorie.
12. Les candidats devront transmettre par mail une semaine avant le concours, le titre, le nom du compositeur et partition de la pièce libre. Les photocopies sont rigoureusement interdites.
13. Le candidat doit veiller à ce que la durée d'exécution de son programme n'excède pas la limite de temps permise. Le Président du Jury pourra interrompre l'exécution de l'œuvre à la fin du temps prescrit. Le jury demande une grande rigueur de la part du candidat pour le respect de cette consigne.
14. Droit à l'image pendant la durée du Concours: Les candidats acceptent d'être interviewés, photographiés, enregistrés. Ces images et supports audio pourront être publiés sur le site Internet du concours ou sur tout autre support, sans autorisation préalable des candidats.
15. Le jury sera composé de professionnels de la guitare (professeurs, concertistes) et de personnalités du monde de la musique. Les décisions du jury seront sans appel. En cas de litige, la voix du président sera prépondérante.
16. Le jury n'est pas tenu d'attribuer tous les prix.
17. Tous les frais liés à la participation au concours seront à la charge du candidat.
18. L'association Drôme de Guitares décline toute responsabilité concernant les vols et accidents qui pourraient survenir aux instruments lors du concours.
19. L'inscription au concours implique l'acceptation du présent règlement.